

Conditions générales d'utilisation de la carte „Aventure Wildschönau“

Pour l'émission et l'utilisation de la carte „Aventure Wildschönau“ les conditions suivantes comme convenues sont en vigueur.

Définition:

A droit à la carte „Aventure Wildschönau“ toute personne logeant dans la région de la Wildschönau, étant correctement enregistrée selon le règlement autrichien d'hébergement. Cette carte gratuite peut être délivrée soit par l'Office du Tourisme, soit par le logeur pour la durée du séjour. Les prestations bien définies sont mentionnées dans la brochure explicative de la carte „Aventure Wildschönau“.

Volume des prestations / clause de non-responsabilité:

Tous les partenaires mentionnés dans la brochure explicative de la carte „Aventure Wildschönau“ se sont engagés à offrir au titulaire de la carte sans aucune restriction les prestations indiquées sous prise en considération des règles de transport et des conditions commerciales, aux horaires d'ouverture habituels. Les titulaires de la carte prennent connaissance de ce que les horaires de certains partenaires sont dépendants des conditions météorologiques et de la saison et de ce fait ne pourront peut-être pas offrir les prestations demandées pour la durée complète de la validité de la carte. Pour des raisons de capacité il peut-y avoir parfois des moments d'attente. Les titulaires de la carte acceptent les horaires d'ouverture affichés, les conditions d'accès restreint éventuel, et les renseignements sur les capacités restreintes de certains magasins. Ils renoncent à toute demande d'indemnité en cas de prestation non remplie ou partiellement remplie en cas de non responsabilité du fournisseur. Les consommateurs des prestations et titulaires de la carte sont responsables en cas de grosse négligence avec préméditation mais pas en cas de négligence légère. L'Office du Tourisme décline toute responsabilité pour les vêtements ou autres objets de valeurs emmenés sur soi. Les titulaires de la carte prennent aussi connaissance de ce que l'Office du Tourisme peut à tout moment pour des raisons graves rompre la collaboration avec un de ses partenaires même durant la saison en cours. Dans ce cas aucune demande d'indemnité ne pourra être faite.

Conditions d'émission: Le logeur / l'hôtel s'engage, indépendamment de la durée du séjour, à promouvoir la carte „Aventure Wildschönau“. Le client reçoit cette carte valable pour la durée de son séjour. Pour l'émission et l'utilisation de la carte „Aventure Wildschönau“ les conditions suivantes comme convenues sont en vigueur.

Non transmissible / perte:

La carte „Aventure Wildschönau“ n'est pas transmissible. Sur demande, le titulaire devra montrer une pièce d'identité. La carte ne peut être utilisée que par une seule personne, dont le nom y est mentionné ou enregistré. En cas de non utilisation de cette carte, le titulaire ne sera pas dédommagé.

La perte de la carte doit dès que possible être signalée auprès du logeur. Une nouvelle carte sera ensuite délivrée, l'ancienne carte perdant de suite sa validité.

Validité:

La carte ÉTÉ est valide du mois de mai au mois d'octobre, la carte HIVER du mois de décembre au mois d'avril chaque année. La carte „Aventure Wildschönau“ est valable durant ces périodes à partir du jour d'arrivée jusqu'au jour de départ. Le nom / prénom et la durée du séjour doivent être mentionnés lisiblement sur la carte. La carte perd sa validité avec la fin du séjour mentionné.

Utilisation:

Il est nécessaire de présenter la carte afin de pouvoir profiter des diverses prestations offertes grâce à cette carte. Un contrôle électronique ou à vue est effectué de même qu'est vérifié le nom du titulaire. Celui-ci doit pouvoir présenter une pièce d'identité sur demande, autrement il peut se voir refuser la prestation gratuite ou à tarif réduit. En cas de détérioration ou de défaut technique de la carte, le logeur fournira une nouvelle carte.

Abus:

En cas d'abus ou de soupçons d'abus sur la carte „Aventure Wildschönau“, les différents partenaires ont le droit et le devoir de confisquer cette carte. En cas d'abus ou de soupçons d'abus justifiés une plainte sera déposée. Le titulaire est responsable d'abus par un tiers.

Clause de non-responsabilité pour l'Office du Tourisme Wildschönau:

Le titulaire de la carte „Aventure Wildschönau“ prend connaissance de ce que l'Office du Tourisme Wildschönau ne règle que les modalités de paiement entre le titulaire de la carte et les fournisseurs concernés. Un rapport contractuel n'existe qu'entre le titulaire de la carte et le fournisseur de la prestation. Les titulaires de la carte „Aventure Wildschönau“ renoncent envers l'Office du Tourisme à tout droit de garantie ou à toute réclamation de dommages- intérêts, indépendamment de la faute ou non du fournisseur de la prestation. Il est à retenir qu'en cas de litige l'Office du Tourisme n'est en aucun cas

responsable des dommages occasionnés d'autant plus que les fournisseurs ne sont pas des aides de l'Office du Tourisme. De plus les titulaires de la carte n'ont aucun droit de réclamation de dommages-intérêts au cas où certaines prestations inscrites dans la brochure explicative de la carte „Aventure Wildschönau“ ne soient pas ou plus disponibles dans toutes leurs ampleurs.

Siège juridique:

Pour tout litige résultant de l'utilisation de la carte „Aventure Wildschönau“ ou réclamation de dommages-intérêts, le siège juridique est situé à Rattenberg. Seule la législation autrichienne est en vigueur.

Protection des données:

Le titulaire de la carte „Aventure Wildschönau“ accepte l'utilisation de ses données à des fins de marketing pour l'Office du Tourisme. Il peut cependant révoquer son accord à tout moment. Les données ne sont pas transmises à un tiers.